

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 21 février 2023.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 21 février 2023 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M<sup>me</sup> Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M <sup>me</sup> Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M. André Desrosiers	Les Escoumins
M. Richard Foster	Forestville
M. Donald Perron	Longue-Rive
M <sup>me</sup> Nathalie Ross	Les Bergeronnes
M <sup>me</sup> Claire Savard	Colombier
M. Richard Therrien	Tadoussac
M. Jean-Maurice Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M. Kevin Bédard	Directeur général et greffier-trésorier par intérim et directeur du Service de l'aménagement du territoire
M <sup>me</sup> Claudine Dufour	Adjointe administrative

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation de procès-verbaux :
  - 3.1. Séance ordinaire du 17 janvier 2023;
  - 3.2. Séance extraordinaire du 25 janvier 2023;
  - 3.3. Séance extraordinaire du 2 février 2023;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
  - 5.1. Adoption du *Règlement 137-1-2023 modifiant le Règlement 137-2017 concernant l'imposition des quotes-parts pour toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord*;
  - 5.2. Changement de nom de la circonscription de Manicouagan - appui à la députée Marilène Gill;
6. Développement économique et social :
  - 6.1. Renouvellement de l'entente de service en analyse financière avec la SADC de la Haute-Côte-Nord

- 6.2. *Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2* - adoption du rapport d'activité 2021;
  - 6.3. *Politique de soutien aux entreprises (PSE)* - adoption de projets;
  - 6.4. *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)* - adoption de projets;
  - 6.5. *Programme de vitalisation municipale (FRR 4)* :
    - 6.5.1. Adoption de projets;
    - 6.5.2. Modification au projet 2022-041;
    - 6.5.3. Modification au projet 2022-045;
  - 6.6. *Programme d'appui aux collectivités* - nomination des membres du comité de gestion, de suivi et d'évaluation;
  - 6.7. Démarche d'évaluation participative de la gouvernance du Regroupement des partenaires en développement social - octroi d'un contrat pour de l'accompagnement;
  - 6.8. Appui au projet *Coordination des projets en sécurité alimentaire HCN*;
  - 6.9. Appui au projet *Mise en place d'un plan d'action et restructuration organisationnelle de Ressource Parents*;
7. Développement culturel et touristique :
- 7.1. Programme *Aide aux initiatives de partenariat* (Entente de développement culturel) - adoption de projets;
  - 7.2. Évaluation de la collection d'œuvres d'art de la MRC - octroi d'un contrat;
8. Technique et environnement :
- 8.1. Acquisition d'outils;
9. Transport :
- 9.1. Transport collectif - adoption du Plan de développement 2022, 2023 et 2024;
10. Ressources humaines :
- 10.1. Embauches :
    - 10.1.1. Adjointe administrative au Service de développement économique;
    - 10.1.2. Adjointe administrative au Service technique et environnement;
    - 10.1.3. Conseiller en développement durable;
  - 10.2. Stagiaire en aménagement du territoire;
  - 10.3. Mandats pour le recrutement de personnel :
    - 10.3.1. Responsable des écocentres;
    - 10.3.2. Valoriste-opérateur;
    - 10.3.3. Étudiants - Service technique et de l'environnement;
11. Représentation au sein de différents comités et/ou organismes :
- 11.1. Comité de coordination du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent - désignation de représentants;
12. Correspondance :
- 12.1. Encadrement des biosolides - appui à la MRC de Lotbinière;

- 12.2. Demande de bonification des programmes gouvernementaux - appui à la Municipalité de Saint-Gervais;
13. Gestion financière :
  - 13.1. Adoption du rapport des déboursés;
  - 13.2. Alliance forêt boréale - adhésion 2022-2023;
14. Affaires nouvelles :
  - 14.1. Coupure de TVA à Baie-Comeau;
  - 14.2. Vente de biens meubles excédentaires;
  - 14.3. Remplacement de la toiture - accompagnement de la FQM;
15. Période de questions;
16. Fermeture de la séance.

### ***Ouverture de la séance***

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#### RÉSOLUTION 2023-02-051

### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point 14. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

#### RÉSOLUTION 2023-02-052

### ***Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

#### RÉSOLUTION 2023-02-053

### ***Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2023***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2023, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2023-02-054

***Adoption du procès-verbal  
de la séance extraordinaire du 2 février 2023***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 février 2023, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

***Messages et activités du préfet***

Madame Anctil fait rapport des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

1. Madame Anctil témoigne sa reconnaissance envers l'ouverture démontrée par le Conseil des Innus de Pessamit qui a ouvert, pour cette année, le sentier de motoneige sur son territoire afin de permettre aux motoneigistes de pouvoir se diriger vers l'est de la Côte-Nord en attendant que les travaux de construction de la route de contournement soient terminés. Cette contribution de Pessamit est d'autant plus importante considérant que la Côte-Nord a fait du tourisme hivernal une priorité de développement régionale.
2. Beaucoup d'activités et de rencontres ont eu lieu et sont encore à venir en ce qui concerne la révision du régime forestier par le gouvernement du Québec, qui va prévoir différentes modalités d'approvisionnement. Il y a beaucoup de consultations et de mémoires à l'heure actuelle, en ce qui concerne, entre autres, l'approvisionnement, le caribou forestier, les changements climatiques. Ce nouveau régime qui est en train de s'écrire concerne notre MRC, nos entreprises, nos travailleurs, nos écosystèmes. Madame Anctil y participe activement pour témoigner de nos réalités, de nos besoins et de nos priorités.

RÉSOLUTION 2023-02-055

***Adoption du Règlement 137-1-2023 modifiant  
le Règlement 137-2017 concernant l'imposition des quotes-parts  
pour toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord***

ATTENDU QUE le *Règlement 137-2017 concernant l'imposition des quotes-parts pour toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord* a été adopté par le conseil de la MRC le 17 janvier 2017, conformément à l'article 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 137-2017 afin d'apporter un ajustement au règlement en vigueur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte, par la présente, le *Règlement 137-1-2023 modifiant le Règlement 137-2017 concernant l'imposition des quotes-parts pour toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord*, tel que présenté.

RÉSOLUTION 2023-02-056

***Changement de nom de la circonscription de Manicouagan pour Côte-Nord-Nitassinan - appui à la députée Marilène Gill***

CONSIDÉRANT QUE la députée de Manicouagan, Madame Marilène Gill, fera une représentation à la Chambre des communes afin que le nom de la circonscription fédérale de Manicouagan soit changé pour Côte-Nord-Nitassinan;

CONSIDÉRANT QUE Madame Gill requiert l'appui des MRC de la Côte-Nord et de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie Madame Marilène Gill dans ses démarches visant le changement de nom de la circonscription de Manicouagan pour Côte-Nord-Nitassinan.

RÉSOLUTION 2023-02-057

***Renouvellement de l'entente de service en analyse financière avec la SADC de la Haute-Côte-Nord***

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées par le Service de développement économique de la MRC pour le recrutement d'un analyste financier;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service en analyse financière intervenue en septembre 2022 avec la SADC de la Haute-Côte-Nord se terminait le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite renouveler avec la SADC cette entente de services-conseils en analyse financière;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général par intérim à signer, pour et en son nom, une entente avec la SADC de la Haute-Côte-Nord visant l'obtention de services-conseils en analyse financière.

RÉSOLUTION 2023-02-058

***Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 - adoption du rapport annuel d'activité 2021***

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU l'*Entente relative au Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* intervenue le 31 mars 2020 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC;

ATTENDU QUE l'article 40 de cette entente mentionne que la MRC doit adopter annuellement un rapport d'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le Rapport annuel d'activité 2021 réalisé dans le cadre du *Volet 2* du *Fonds régions et ruralité*.

RÉSOLUTION 2023-02-059

***Politique de soutien aux entreprises (PSE) - adoption de projets***

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont déposé des projets dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises (PSE)*;

CONSIDÉRANT QUE les projets satisfont les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement a analysé les projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'investissement, accepte d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises (PSE)* :

N° dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2022-089	Corporation BEST Golf de Tadoussac	Réflexion stratégique	2 500 \$
2022-103	Explos-Nature	Étude géotechnique	10 000 \$
2022-090	Restaurant Motel Chant-Martin	Borne d'accueil extérieure	16 635 \$
2023-002	Usi-Art inc.	Expansion Fabrication du Fjord	20 000 \$
2022-061	Les constructions H.C.N. inc.	Démarrage Les constructions H.C.N. inc.	26 100 \$

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2023-02-060

***Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - adoption de projets***

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont déposé des projets dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la PSPS à même le *Volet 2* du *Fonds régions et ruralité (FRR)*;

CONSIDÉRANT QUE les projets rencontrent les critères d'admissibilité de la politique;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs ont rempli toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a analysé les projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité consultatif en développement économique, accepte d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2023-003	Club des rôdeurs de Sacré-Coeur	Achat d'une surfaceuse	50 000,00 \$
2022-100	Comité de spectacles de Forestville	Achat d'équipement	2 992,99 \$

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel au respect des conditions suivantes :

1. Dépôt d'un échéancier de la réalisation du projet;
2. Confirmation écrite de la participation financière de l'ensemble des partenaires associés au projet;
3. Dépôt d'une reddition de comptes à la fin de la réalisation du projet;

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

#### RÉSOLUTION 2023-02-061

### ***Programme de vitalisation municipale (FRR 4) - adoption de projets***

CONSIDÉRANT QU'une municipalité et un OBNL ont déposé des projets dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale*;

CONSIDÉRANT QUE ces projets permettront d'offrir un environnement favorable et adapté à leur contexte;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère ce programme à même le *Volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR)*;

CONSIDÉRANT QUE les projets rencontrent les critères d'admissibilité du programme;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs ont rempli toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation a analysé les projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité de vitalisation, accepte d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2022-026	Club des rôdeurs de Sacré-Cœur	Achat d'une surfaceuse	50 000 \$
2022-105	Municipalité de Sacré-Cœur	Promenade verte	100 000 \$

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel au respect des conditions suivantes :

1. Dépôt d'un échéancier de la réalisation du projet;
2. Confirmation écrite de la participation financière de l'ensemble des partenaires associés au projet;
3. Approbation du projet par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

#### RÉSOLUTION 2023-02-062

### ***Programme de vitalisation municipale (FRR 4) - modification au projet 2022-041***

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par la résolution 2022-05-173, a accepté d'accorder à la Municipalité de Sacré-Cœur une aide financière de 35 000 \$ dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale (FRR 4)*, pour son projet de rénovation de son terrain de baseball;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Sacré-Cœur de modifier le projet en raison de dépassements de coûts;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours les critères d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de modifier la convention d'aide financière intervenue avec la Municipalité de Sacré-Cœur pour la réalisation du projet 2022-041 intitulé « Rénovation du terrain de baseball », en augmentant le montant initial de l'aide financière accordée de 35 000 \$ à 100 000 \$;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2022-05-173.

#### RÉSOLUTION 2023-02-063

### ***Programme de vitalisation municipale (FRR 4) - modification au projet 2022-045***

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par la résolution 2022-05-171, a accepté d'accorder à la Corporation BEST Golf de Tadoussac une aide financière de 78 318,53 \$ dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale (FRR 4)*, pour le projet intitulé « Donnons un nouveau swing de golf à Tadoussac »;

CONSIDÉRANT la demande de la Corporation BEST Golf de Tadoussac de modifier le projet en raison de dépassements de coûts;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours les critères d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de modifier la convention d'aide financière intervenue avec la Corporation BEST Golf de Tadoussac pour la réalisation du projet 2022-045 intitulé « Donnons un nouveau swing de golf à Tadoussac », en augmentant le montant initial de l'aide financière accordée de 78 318,53 \$ à 98 000 \$;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2022-05-171.

RÉSOLUTION 2023-02-064

***Programme d'appui aux collectivités - nomination  
des membres du comité de gestion, de suivi et d'évaluation***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ont signé le 8 décembre 2022, une *Convention d'aide financière relative à l'élaboration d'un plan d'action en matière d'attraction d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles* dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités* (PAC);

CONSIDÉRANT QUE selon les modalités de cette entente, les parties ont l'obligation de mettre en place un comité de gestion, de suivi et d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être composé à parts égales de représentants des parties, avec une personne de niveau décisionnel pour chacune des parties;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil désigne les personnes suivantes pour constituer le comité de gestion, de suivi et d'évaluation de la MRC dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités* :

- Donald Perron, représentant de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
- Hélène Simard, directrice du Carrefour Jeunesse-Emploi de La Haute-Côte-Nord;
- Karine Savard, de Services Québec;
- Kadidia Ouattara, de la SADC de la Haute-Côte-Nord;
- Annie Bellavance, du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit.

RÉSOLUTION 2023-02-065

***Démarche d'évaluation participative de la gouvernance  
du Regroupement des partenaires en développement social -  
octroi d'un contrat pour de l'accompagnement***

CONSIDÉRANT QU'en mai 2018, le conseil a adopté la *Politique de développement social* de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'une structure de gouvernance du développement social a été mise en place à la suite de l'adoption de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a un rôle de soutien et de coordination dans le Regroupement des partenaires du développement social, dont la coordination est actuellement assurée par la conseillère en développement des communautés de la MRC, appuyée d'un comité de coordination;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation participative de la gouvernance du Regroupement des partenaires du développement social permettrait de mettre en lumière les forces et les ajustements à apporter au bon fonctionnement de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'une telle évaluation permettrait également à l'ensemble des partenaires impliqués de développer des outils et des compétences favorisant le développement de leur pouvoir d'agir;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à une demande de prix auprès d'entreprises pour obtenir de l'accompagnement pour la réalisation de cette évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu du contrat est de moins de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de l'entreprise Dynamo répond aux besoins de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil accorde à l'entreprise Dynamo, un contrat d'un montant de 15 301 \$, pour la réalisation d'une évaluation de la structure de gouvernance du Regroupement des partenaires en développement social, et ce, conformément à l'offre de service du 10 janvier 2023;

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général par intérim à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2023-02-066

### ***Appui au projet « Coordination des projets en sécurité alimentaire HCN »***

CONSIDÉRANT QUE le Centre de dépannage des Nord-Côtiers a déposé conjointement avec le Centre d'action bénévole Le Nordeste, un projet intitulé *Coordination des projets en sécurité alimentaire HCN*, dans le cadre du *Programme de subvention en sécurité alimentaire (PSSA)* du CISSS de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le but de ce projet est de consolider les projets en sécurité alimentaire mis sur pied au cours des dernières années, dont les projets *Vers une MRC nourricière - phases 1 et 2*, financés par le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

CONSIDÉRANT QUE ce projet a également pour objectif de documenter les systèmes déjà en place et d'évaluer les besoins spécifiques de chacune des municipalités afin de soutenir les ajustements nécessaires pour mieux y répondre;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accorde son appui au Centre de dépannage des Nord-Côtiers et au Centre d'action bénévole Le Nordeste dans leurs démarches pour la réalisation du projet intitulé *Coordination des projets en sécurité alimentaire HCN*.

#### RÉSOLUTION 2023-02-067

### ***Appui au projet « Mise en place d'un plan d'action et restructuration organisationnelle de Ressource Parents »***

CONSIDÉRANT le dépôt, par Ressource Parents, d'un projet intitulé *Mise en place d'un plan d'action et restructuration organisationnelle* dans le cadre du *Fonds de relance des services (FRSC)*, instauré par *Fondations communautaires Canada*;

CONSIDÉRANT QUE Ressource Parenfants est le seul organisme communautaire famille qui a pour mandat de soutenir les familles du secteur ouest de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de Ressource Parenfants est de veiller à ce que les familles du territoire qu'il dessert aient accès au soutien nécessaire afin de s'épanouir dans le respect de leur intégralité et de leur unicité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour objectif d'apporter une réponse adaptée aux besoins des familles de la communauté, de favoriser l'émergence de solutions collectives et novatrices, et d'améliorer la qualité du tissu social et des réseaux de solidarité auprès des familles;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accorde son appui à Ressource Parents dans ses démarches pour la réalisation de son projet visant la mise en place d'un plan d'action et une restructuration organisationnelle.

#### RÉSOLUTION 2023-02-068

### ***Programme Aide aux initiatives de partenariat (Entente de développement culturel) - adoption de projets***

CONSIDÉRANT le programme *Aide aux initiatives de partenariat* (Entente de développement culturel) intervenu avec le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2021-2024;

CONSIDÉRANT QUE les projets ci-dessous correspondent à la vision régionale du développement culturel contenue dans la *Politique culturelle révisée 2014*;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été analysés par le Service de développement économique, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, et qu'ils répondent aux exigences du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de contribuer aux projets suivants :

<b>ORGANISME</b>	<b>PROJET</b>	<b>MONTANT</b>
Municipalité des Bergeronnes	Conte et raconte	1 980 \$
Ville de Forestville	Rencontre avec Marthe Laverdière	4 451 \$
Happening de peinture	Happening des arts 2023	10 440 \$
Municipalité de Longue-Rive	Palais de neige	1 944 \$
À la portée du Fjord	Voir la vieillesse	3 850 \$
Lynx Saint-Marc	Pardu dans le bois	7 920 \$
MRC de La Haute-Côte-Nord	Refonte Politique culturelle	9 000 \$
<b>Total :</b>		<b>39 585 \$</b>

QUE le conseil autorise la préfet et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2023-02-069

***Évaluation de la collection d'œuvres d'art  
de la MRC - octroi d'un contrat***

CONSIDÉRANT QU'en 2007, la MRC de La Haute-Côte-Nord s'est donné comme mission de promouvoir et de reconnaître les artistes et artisans de son milieu;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2007, la MRC de La Haute-Côte-Nord s'engage envers les artistes et les artisans du milieu par l'adoption et la mise en œuvre de la *Politique d'acquisition d'œuvres d'art (PAOA)*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite s'associer à des organismes afin d'exposer les œuvres sur son territoire et ainsi faire la promotion des artistes locaux et régionaux;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des Arts et de la Culture souhaite réviser la *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*, sachant que, pour le moment, les œuvres acquises ne peuvent être exposées à l'extérieur du centre administratif de la MRC pour des raisons d'assurances;

CONSIDÉRANT QUE devant ce constat et afin de remédier à la situation, la MRC souhaite faire évaluer sa collection par un expert et obtenir les certificats nécessaires pour assurer les œuvres qui seront prêtées à des fins d'exposition sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil accorde aux Expertises Alain Lacoursière un contrat au montant de 6 000 \$ (excluant les taxes), pour l'évaluation complète de la collection privée des œuvres d'art de la MRC de La Haute-Côte-Nord, et ce, conformément à la soumission du 21 novembre 2022;

QUE la présente résolution et la soumission du 21 novembre 2022 constituent le contrat.

RÉSOLUTION 2023-02-070

***Acquisition d'outils***

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire procéder à l'achat d'outillage pour permettre aux employés de ses écocentres de faire les maintenances et réparations courantes;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été effectuée auprès de trois fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la direction générale par intérim à procéder à l'acquisition des outils nécessaires auprès de NAPA Pièces d'auto - Pièces d'auto B. Guy inc. de Forestville, pour un montant maximal de 16 000 \$.

RÉSOLUTION 2023-02-071

***Transport collectif - adoption  
du Plan de développement 2022, 2023 et 2024***

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit une aide au transport collectif par l'entremise du *Volet II - Aide financière au transport*

*collectif régional de son Programme d'aide au développement du transport collectif;*

ATTENDU QUE les modalités du programme prévoient le dépôt d'un plan de développement du transport collectif et sa mise à jour annuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le *Plan de développement du transport collectif* pour les années 2022, 2023 et 2024, tel que présenté en date du 21 février 2023.

#### RÉSOLUTION 2023-02-072

### ***Embauche d'une adjointe administrative au Service de développement économique***

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC, par la résolution 2023-01-026, autorisait la direction générale à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de pourvoir le poste d'adjoint(e) administratif(ve) en développement économique;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de Madame Karine Migneault au poste d'adjointe administrative au Service de développement économique, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 13 février 2023;

QUE les conditions d'embauche de Madame Migneault soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

#### RÉSOLUTION 2023-02-073

### ***Embauche d'une adjointe administrative occasionnelle au Service technique et de l'environnement***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a publié une offre d'emploi afin de pourvoir, pour une période indéterminée, le poste d'adjoint(e) administratif(ve) au Service technique et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de Madame Marie-Lyne Dufour au poste occasionnel d'adjointe administrative au Service technique et de l'environnement, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 30 janvier 2023;

QUE les conditions d'embauche de Madame Dufour soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

#### RÉSOLUTION 2023-02-074

### ***Embauche d'un conseiller en développement durable***

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC, par la résolution 2023-01-027, autorisait la direction générale à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de pourvoir le poste de conseiller(ère) en développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de Monsieur Alexandre Robert au poste de conseiller en développement durable et économie circulaire, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 13 février 2023;

QUE les conditions d'embauche de Monsieur Robert soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

#### RÉSOLUTION 2023-02-075

### ***Stagiaire en aménagement du territoire***

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de Madame Jessyca Pelchat, étudiante finissante au baccalauréat en urbanisme à l'Université du Québec à Montréal, pour la réalisation d'un stage en milieu professionnel;

CONSIDÉRANT QUE le stage de Madame Pelchat au sein de la MRC lui permettrait d'acquérir une expérience pratique en milieu professionnel dans le cadre de sa formation, tout en permettant à l'organisation de poursuivre l'avancement de certains dossiers en aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC accepte d'offrir un stage rémunéré de 12 à 15 semaines à Madame Jessyca Pelchat.

#### RÉSOLUTION 2023-02-076

### ***Mandat pour le recrutement d'un responsable des écocentres***

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de responsable des écocentres a informé la MRC qu'elle quittait temporairement son poste pour un congé sans solde d'un an;

CONSIDÉRANT QUE la MRC se doit de combler ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate le directeur général par intérim à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de pourvoir le poste et accepte tous les frais liés à ce mandat.

#### RÉSOLUTION 2023-02-077

### ***Mandat pour le recrutement d'un valoriste-opérateur***

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne actuellement en vigueur pour le poste de responsable des écocentres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC entrevoit un mouvement de personnel à l'interne;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate le directeur général par intérim à entreprendre, s'il y a lieu, toutes les démarches nécessaires afin de pourvoir le poste de valoriste-opérateur et accepte tous les frais liés à ce mandat.

RÉSOLUTION 2023-02-078

***Mandat pour le recrutement d'étudiants  
au Service technique et de l'environnement***

ATTENDU la résolution 2023-01-025 autorisant la direction générale par intérim à déposer une demande de subvention salariale visant l'embauche d'étudiants dans le cadre du programme *Emplois d'Été Canada* (EÉC);

ATTENDU QUE la campagne de sensibilisation en gestion des matières résiduelles en territoire municipalisé et sur le TNO nécessite l'embauche d'étudiants pendant la période estivale;

ATTENDU les besoins ponctuels supplémentaires de main-d'œuvre pour la période estivale afin de réaliser tous les projets reliés à la gestion des matières résiduelles (événements écoresponsables, écocentres, soutien aux ICI, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général par intérim à entreprendre les démarches nécessaires pour l'embauche de deux étudiants/stagiaires en environnement;

QUE dans l'éventualité où la MRC n'obtiendrait pas la subvention salariale, le conseil accepte tous les frais liés à ces embauches.

RÉSOLUTION 2023-02-079

***Comité de coordination du Parc marin  
du Saguenay–Saint-Laurent - désignation de représentants***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil désigne Monsieur Richard Therrien à titre de représentant de la MRC de La Haute-Côte-Nord au Comité de coordination du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, ainsi que Monsieur Kevin Bédard, directeur général par intérim, à titre de substitut;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2021-11-345.

***Correspondance***

Le directeur général par intérim dépose la liste des correspondances reçues.

RÉSOLUTION 2023-02-080

***Encadrement des biosolides - appui à la MRC de Lotbinière***

ATTENDU QUE les élus du conseil de la MRC de Lotbinière ont été interpellés par les récents reportages sur l'utilisation de biosolides diffusés sur Radio-Canada à La Semaine verte et à Enquête compte tenu qu'ils sont eux-mêmes responsables d'équipements de traitement des eaux municipales sur un territoire dont l'agriculture est omniprésente;

ATTENDU QUE ces reportages font état que certains biosolides semblent importés des États-Unis et qu'ils seraient contaminés avec des PFAS, aussi appelés contaminants éternels;

ATTENDU QUE le volume de ces biosolides est immense et qu'il représente un défi de gestion important pour le monde municipal, il y a lieu d'amorcer une sérieuse réflexion sur leur gestion afin d'éviter que ces derniers ne soient dirigés vers l'incinération ou l'enfouissement;

ATTENDU QUE la valeur fertilisante de ce produit est indéniable, surtout en cette période d'instabilité politique, avec la volatilité actuelle du coût des engrais qui affecte les producteurs agricoles de la MRC de Lotbinière et du Québec en entier;

ATTENDU QUE les volumes de biosolides produits au Québec seraient suffisants et qu'ils sembleraient être de meilleure qualité, il y aurait lieu d'interdire l'importation de biosolides étrangers et de se concentrer sur une utilisation sécuritaire des biosolides locaux;

ATTENDU QUE l'utilisation sécuritaire des biosolides du Québec passe par une bonne analyse des produits générés et par la fixation de seuils de PFAS et de tout autre composé non souhaitable à ne pas dépasser, voire les interdire tout simplement s'ils causent un risque;

ATTENDU QUE la fixation de seuils pourrait être couplée à une documentation des sources industrielles potentielles de PFAS dans la province afin de réduire le risque pour nos terres agricoles;

ATTENDU QUE trois ordres professionnels représentant les chimistes, les agronomes et les vétérinaires ont des préoccupations similaires à celle de la MRC de Lotbinière et appellent la population et le gouvernement « à la plus grande vigilance » ainsi qu'à des actions rapides;

ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement du Québec, Monsieur Benoit Charette, a confirmé que la réglementation concernant les biosolides sera modifiée dans les prochaines semaines afin de l'encadrer plus étroitement « pour s'assurer qu'on ne compromette pas l'intégrité de nos terres agricoles et qu'on ne menace pas la santé humaine »;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution 012-01-2023 du conseil de la MRC de Lotbinière et :

- demande au ministre de l'Environnement du Québec, Monsieur Benoit Charrette, d'agir pour arrêter l'importation de biosolides étrangers et de donner rapidement suite à ses engagements de modifier le cadre réglementaire de l'utilisation des biosolides;
- réitère au ministre l'importance de l'utilisation sécuritaire des biosolides produits au Québec pour des MRC à caractère agricole, comme la MRC de Lotbinière, afin que ce dernier n'empêche pas l'utilisation de ces produits indépendamment de la provenance;

QUE copie de la présente résolution soit aussi transmise à Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque, à la FQM, à l'UMQ, ainsi qu'à la MRC de Lotbinière.

#### RÉSOLUTION 2023-02-081

### ***Demande de bonification des programmes gouvernementaux - appui à la Municipalité de Saint-Gervais***

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord, comme toutes les municipalités du Québec, favorise la poursuite du développement économique et l'aménagement de son territoire;

ATTENDU QUE le service au citoyen et le développement sont au cœur des préoccupations des municipalités et des MRC;

ATTENDU QUE le contexte pandémique a occasionné des reports dans de nombreux projets;

ATTENDU QUE l'inflation causée par la pandémie a fait exploser les coûts pour les infrastructures, les rénovations et les constructions des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE la pénurie de main-d'œuvre et le manque de disponibilité de certains matériaux forcent certains entrepreneurs à réduire leur offre de service ou à refuser certains contrats;

ATTENDU QUE les hausses de coûts et les retards peuvent compromettre la réalisation de nombreux chantiers municipaux nécessaires pour assurer des services de qualité aux citoyens;

ATTENDU QUE la MRC considère important le maintien de services de proximité de qualité pour assurer la sécurité et le bien-être des citoyens ainsi que la vitalité de leur milieu de vie;

ATTENDU QUE les MRC et les municipalités doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs contribuables dans l'élaboration du développement ou dans la poursuite de certains projets;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution 230110 de la Municipalité de Saint-Gervais et demande au gouvernement du Québec et à tous les ministères ayant un lien avec les municipalités et MRC de bonifier les différents programmes de subvention et d'aide aux municipalités afin d'atténuer les impacts de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt dans le but de soutenir les investissements nécessaires au développement et au rayonnement de nos communautés;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales;
- Madame France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation;
- Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- Madame Suzanne Roy, ministre de la Famille;
- Monsieur Benoît Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- Monsieur Bernard Drainville, ministre de l'Éducation;
- Madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable;
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- la Fédération québécoise des municipalités;
- l'Union des municipalités du Québec;
- la Municipalité de Saint-Gervais.

RÉSOLUTION 2023-02-082

### ***Adoption du rapport des déboursés***

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le greffier-trésorier et directeur général par intérim (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du Règlement 150-2019 et ses amendements en vigueur);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2023 au montant de 686 028,21 \$;
- le journal des salaires du 11 janvier 2023 au montant de 45 584,33 \$;
- le journal des salaires du 25 janvier 2023 au montant de 48 651,34 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois de janvier 2023 au montant de 9 158,15 \$;

le tout totalisant une somme de 789 422,03 \$.

#### RÉSOLUTION 2023-02-083

### ***Alliance forêt boréale - adhésion 2022-2023 - modification à la résolution 2023-01-037***

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par la résolution 2023-01-037, a accepté de verser la cotisation de 13 500 \$ à l'Alliance forêt boréale à titre d'adhésion pour l'exercice 2022-2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une erreur au niveau du montant et que l'adhésion pour 2022-2023 est plutôt de 15 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et majoritairement résolu :

QUE le conseil accepte de verser à l'Alliance forêt boréale la cotisation de 15 000 \$ à titre d'adhésion pour l'exercice 2022-2023;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2023-01-037.

Madame Nathalie Ross vote contre la proposition.

Le résultat du vote est le suivant :

- **8 voix en faveur de la proposition;**
- **1 voix contre la proposition.**

En vertu du décret n° 1831-2022 fixant la population du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord à 10073, la population des municipalités ayant voté en faveur de la proposition totalise 9421 habitants, soit 93,53 % de la population de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Madame la Préfet déclare donc la résolution adoptée à la double majorité des voix.

#### RÉSOLUTION 2023-02-084

### ***Abolition du poste de journaliste du Groupe TVA inc. à Baie-Comeau - demande de révision de la décision***

CONSIDÉRANT l'annonce par le Groupe TVA inc. de la suppression de 240 emplois, dont celui du seul journaliste de Baie-Comeau qui couvre le territoire des MRC de La Haute-Côte-Nord et de Manicouagan;

CONSIDÉRANT QUE le plan de restructuration du Groupe TVA inc. prévoit que les MRC de La Haute-Côte-Nord et de Manicouagan seront couvertes par un journaliste de Sept-Iles, ou même de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE Rimouski est située sur l'autre rive du Saint-Laurent et que la distance géographique entre Sept-Iles et la municipalité la plus éloignée de la MRC de La Haute-Côte-Nord est de plus de 400 km;

CONSIDÉRANT QUE cette distance géographique aura un impact considérable sur la couverture de l'information et que la diffusion des enjeux à la population s'en trouvera réduite localement et provincialement;

CONSIDÉRANT QUE la suppression du seul poste de journaliste à Baie-Comeau aura des conséquences majeures pour la visibilité régionale et provinciale;

CONSIDÉRANT QUE les médias traditionnels ont un rôle primordial pour contribuer à faire connaître la vie municipale, ses enjeux et grands projets, pour lutter contre la désinformation et pour construire notre identité régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord réclame au Groupe TVA inc. de revenir sur sa décision d'abolir le poste de journaliste à Baie-Comeau;

QUE la présente résolution soit transmise à :

- Madame Sylvie Lalande, présidente du conseil d'administration de Groupe TVA inc.;
- Monsieur Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction, Québecor;
- Madame Kateri Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- Conseil de la Première Nation des Innus Essipit;
- Conseil des Innus de Pessamit;
- MRC de Manicouagan;
- Toutes les municipalités du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

#### RÉSOLUTION 2023-02-085

### ***Vente de biens meubles excédentaires***

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire mettre en vente les biens meubles ci-dessous :

- 1 présentoir à revues;
- 2 tables pliantes de 8 pieds de longueur;
- 1 penderie sur roues;
- 1 classeur 2 tiroirs;
- 1 meuble à télécopieur en bois;
- 3 bureaux de travail;
- 1 table en bois;
- 1 imprimante grand format (non fonctionnelle, peut être récupérée pour les pièces uniquement);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le directeur général par intérim à se départir des biens meubles mentionnés en préambule par voie de soumission publique.

RÉSOLUTION 2023-02-086

**Centre administratif - services professionnels  
d'un consultant externe pour le remplacement de la toiture  
et l'installation d'un système d'ancrage**

CONSIDÉRANT QUE le centre administratif de la MRC a été construit en 2003;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la direction générale afin de préparer et procéder à un appel d'offres sur invitation pour remplacer la toiture et installer un système d'ancrage à son centre administratif (résolution 2022-01-012);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale par intérim à recourir aux services d'accompagnement de la FQM pour définir les besoins et le type d'équipement requis pour le remplacement de la toiture et l'installation d'un système d'ancrage de son centre administratif situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins.

***Période de questions***

Madame la Préfet, assistée du directeur général par intérim, répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes.

***Certificat de disponibilité***

Je soussigné, Kevin Bédard, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 21 février 2023.

---

Kevin Bédard  
Directeur général et  
greffier-trésorier par intérim

RÉSOLUTION 2023-02-087

***Fermeture de la séance***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 42.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Micheline Anctil  
Préfet

---

Kevin Bédard  
Directeur général et  
greffier-trésorier par intérim